

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 22 AVRIL 2013

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ OIHENART
Mmes Anne JAGGI - Catherine LEHMANN (en cours de séance)
MM. Albin DELAVY - Andreas FABJAN - Gérard FONTAINE
André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusés : Mme Magali BARTHASSAT – Jean-Claude DENERVAUD

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 20 h. et informe que la personne qui remplacera le secrétaire actuel a été désignée après un long cheminement d'entretien et de réflexion de deux semaines. 8 candidats étaient en lice dont 3 ont été retenus en dernier lieu. La désignation de la personne a été difficile à prendre. La décision s'est portée sur Mme Manuela Rabunal-Praz qui a une expérience d'environ 8 ans en tant que responsable comptable et administrative dans deux grandes communes genevoises. Elle commencera à travailler le 1^{er} juin prochain.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2013.
- 2.- Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 19.587,71 pour la réfection des installations du Club de Tennis de Soral.
- 3.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux) pour financer, via le fonds intercommunal, une partie de la participation du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) à la recapitalisation de la CIA (caisse prévoyance personnel enseignant de l'instruction publique) pour un montant de CHF 3.000.000.--.
- 4.- Présentation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 - du compte de fonctionnement - du compte d'investissement - du financement des investissements - du compte de variation de la fortune et du bilan - exercice 2012.
- 5.- Communications de l'exécutif.
- 6.- Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2013

Le procès-verbal du 11 mars 2013 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

2.- Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire pour la réfection des installations du Club de Tennis de Soral

Un projet de délibération pour un crédit complémentaire de CHF 19.587,71 pour la réfection des installations du club de Tennis de Soral a été soumis aux membres du Conseil, envoyé lors de la convocation de cette séance. M. Andreas Fabjan demande ce que représente la subvention de CHF 57.625.-- que le club de Tennis a sollicité à la commission du Sport. Le secrétaire répond que c'est sur base du plan financier du Club de Tennis que cette somme avait été fixée en son temps entre les parties. M. André Thévenoz, membre du comité du tennis n'a pas l'information, aussi, un complément d'information sera demandé à M. Gaston Dupraz, membre du comité du club qui s'est occupé de cette affaire. La délibération sera prise lors de la prochaine séance, après avoir obtenu les renseignements complémentaires.

3.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux) pour financer, via le fonds intercommunal, une partie de la participation du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) à la recapitalisation de la CIA (caisse prévoyance personnel enseignant de l'instruction publique) pour un montant de CHF 3.000.000.--.

Conformément à l'article 60 lettre c de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

La décision relative au financement, via le Fonds intercommunal, d'une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA pour un montant de 3.000.000.-- a été prise le 20 mars 2013. Le délai d'opposition a été fixé le 13 mai 2013.

M. Fabjan demande pour quelles raisons la commune s'est abstenu de voter lors de l'assemblée de l'ACG du 20 mars 2013. Mme Maria Claret qui a représenté la commune répond que Soral ne fait pas partie du GIAP.

4.- Présentation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 - du compte de fonctionnement - du compte d'investissement - du financement des investissements - du compte de variation de la fortune et du bilan - exercice 2012

M. le président donne connaissance du rapport établi par la fiduciaire Eric Soler, notre organe de contrôle qui recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis.

Chaque conseiller reçoit un dossier complet comprenant tous les comptes et les différents tableaux demandés par le Service de surveillance des communes, ainsi que les projets de délibérations sur les crédits supplémentaires et l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2012.

Le secrétaire donne connaissance des rentrées fiscales (personnes physiques et morales) qui se sont montées à CHF 1.461.287,80 alors qu'elles étaient de CHF 1.124.496,76 en 2011 soit une augmentation de CHF 336.791.-.

Le total des charges budgétisées se monte à CHF 1.912.807.-- alors que nous avons dépensé CHF 1.679.267.--, soit une économie ou moins value réalisée CHF 233.541.-- sur les dépenses.

Le total des revenus budgétés se monte à CHF 1.923.219.-- et nous avons encaissé CHF 1.831.050.-- soit une moins value de CHF 82.169 sur l'ensemble des revenus.

Le secrétaire rappelle que selon l'estimation du Département des finances, la valeur du centime additionnel pour 2012 a été fixée à CHF 33.652.-- soit une rentrée budgétaire fiscale des personnes physiques calculée à CHF 1.547.900.--. Nous avons reçu dudit département la somme de CHF 1.461.288.-- soit une moins value de CHF 86.612.--.

Le total des charges du compte de fonctionnement se monte à CHF 1.679.266,61 et le total des recettes s'élève à CHF 1.831.050,38. L'excédent s'élevant à CHF 151.783,77.

Les comptes seront ratifiés lors de la prochaine séance du Conseil du 13 mai prochain. Le secrétaire est à la disposition des membres du Conseil qui le souhaiteraient le 6 mai à 17 h. 30 pour fournir toutes les explications et documents complémentaires avant l'approbation des comptes.

5.- Communications de l'exécutif

Sécurisation de la rue du Faubourg

Mme Anne Jaggi informe qu'à la suite de la réunion à laquelle elle a participé avec les membres de l'exécutif et Trafitec, la commission des routes s'est réunie le 11 avril dernier et est tombée d'accord de ne pas installer des potelets ce qui supprimeraient les places de parc. Cette dernière désire un marquage au sol coté impair pour rendre l'automobiliste attentif aux piétons et pour empêcher les voitures de se parquer.

L'objectif à atteindre est le parage d'un seul côté de la route avec un marquage au sol des places de parc. Elle demande également un marquage en pépite coloré depuis chez M. Jean-Claude Egger jusqu'aux premières places de parking de la mairie. Elle souhaiterait également un abri bus avec un espace protégé.

Après discussion, Trafitec sera invité à discuter des problèmes devant le Conseil municipal le 13 mai 2013 à 19h.30, avant la séance d'approbation des comptes 2012.

Logements route du Creux-de-Boisset 20 A-B-C-D-E

Les membres de l'exécutif ont rencontré M. Jean-Pierre Bucher, promoteur et M. Claude Marteau, architecte, pour discuter de la possibilité d'acquérir par la commune d'un local commercial d'une surface de 100 m.2 lors de la construction de logements sur la parcelle No 10.551, route du Creux-de-Boisset, 20, A,B,C,D,E. Les plans initiaux pourraient être changés sans trop de difficulté et sans occasionner de dépenses supplémentaires. Le local se situerait dans la zone contrôlée par l'Etat, ce qui éviterait les risques de spéculation. Le prix serait d'environ CHF 770.000.-- et varierait selon 3 possibilités d'emplacements, tel que terrasse.

Une discussion est engagée sur la viabilité du projet de construction du local et si celui-ci doit être construit au centre du village ou à l'entrée, route de Soral.

M. le président demande de passer au vote. A l'unanimité de membres présents, soit 8 voix, le Conseil municipal décide la création d'un local au centre du village.

Lors de la prochaine séance du Conseil municipal, une délibération relative à l'augmentation de l'indice d'utilisation de l'occupation du sol de 0,25 et 0,35 à 0,63 sera prise sur ladite parcelle.

Rencontre avec la commune de Viry

Sur invitation de la mairie, les Conseils municipaux de Soral et Viry se sont rencontrés à la salle communale de Soral le 16 avril 2013 pour discuter de plusieurs problèmes qui touchent les deux communes, à savoir :

- Point de situation sur l'évolution de la construction de logement à Viry et environs.
- Développement des transports publics dans la région de Viry.
- Gestion du trafic.
- Construction de l'échangeur autoroutier à Viry.
- Projet d'exploitation des gaz de schistes.

Une prochaine rencontre est prévue le 10 septembre 2013 à 18h. 30 à la mairie de Viry pour concrétiser certains points notamment sur le développement des transports publics dans la région de Viry et la gestion du trafic.

M. Albin Delavy et un membre du Conseil municipal de Viry préparent un article sur la séance, qui après acceptation, sera distribué aux habitants de Soral et Viry.

Le projet du « Grand Genève » agglomération franco-valdo-genevoise pour la région notamment Bernex-St-Julien est discuté. M. Albin Delavy est allé sur leur site internet et n'a pas trouvé beaucoup d'information. Il a interpellé les responsables qui vont faire le nécessaire. M. Andreas Fabjan relève qu'il n'y a pas beaucoup de table ronde, une ou deux pour le PACA de St-Julien-La Laiterie et demande pourquoi l'exécutif ne suit pas les travaux. M. le président informe que la commune était représentée par M. Jean-Claude Egger qui allait aux séances, mais ces dernières, organisées sur une journée, n'étaient pas adaptées à nos besoins et que personnellement il ne peut pas y participer toute la journée vu son travail. Il relève qu'une personne intéressée peut être déléguée sans faire partie de l'exécutif. Seul, M. Albin Delavy est intéressé et est nommé pour représenter la commune à ces séances.

Organisation fêtes promotions et fête nationale

M. Gérard Fontaine indique que l'organisation des fêtes des promotions et du 1^{er} août est sous contrôle et qu'il a distribué les listes des tâches aux responsables pour la préparation de ces fêtes. La préparation du spectacle de Brigitte Rosset est bien avancée. Toutefois, M. Fontaine demande de faire un peu de pub pour les réservations.

Parcelle SIG – tennis – terrain de pétanque

Les SIG ont confirmé par lettre du 15 avril 2013 leur accord pour la construction d'une cabane entre le bâtiment des SIG et le principal court de tennis pour autant que la cabane soit installée à 1m. de leur bâtiment pour leur permettre de faire des travaux en cas de besoin et pour des raisons de sécurité. Il donne l'entière responsabilité à la commune. Le dossier sera transmis à l'association « Les Boules de Soral » pour qu'elle demande l'autorisation de construire la cabane auprès du service de l'urbanisme.

DIVERS

Routes

M. Jean-Claude Denervaud a soumis une question écrite afin de faire un contrôle des couvercles des regards, car ces derniers font du bruit lorsque les voitures passent. Les TPG ont fait également la même remarque, mais en plus un regard serait affaissé à la route des Lolliets. L'entreprise Piasio sera contactée pour effectuer un contrôle dans tout le village et effectuer les réparations nécessaires.

M. Albin Delavy demande si nous avons des nouvelles concernant la réparation de la chaussée en face des nouvelles constructions près de l'ancienne laiterie à la route du Creux-de-Boisset. La réponse est négative et l'architecte sera donc contacté.

Plantation arbres chemin des écoliers

Mme Catherine Lehmann parle des problèmes de l'ouverture des gravières près du chemin des écoliers et relance les personnes concernées relatives aux fonds qui seront mis à disposition pour la plantation des arbres qui devraient plutôt se faire en automne. Mme Lehmann recontactera également les propriétaires intéressés.

Récupération du verre

Mme Catherine Lehmann donne connaissance d'un article du « Courrierbouteille » intitulé le verre n'a pas sa place dans le sac poubelle où il est écrit qu'il est absolument nécessaire d'informer la population sur le sujet. Le verre est un matériau recyclable qui n'a rien à faire dans les poubelles. Une campagne d'affichage sera réalisée pour inciter à ne pas éliminer le verre dans les ordures ménagères.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 23h.05 par M. le président.

